**Comité ACER-CART sur les pensions et les revenus de retraite**

Notes d’information - 12 décembre 2024

**Examen de la réunion des directeurs du 5 novembre**

* Examen des diapositives de la réunion des directeurs sur les augmentations du coût de la vie.
* Brèves discussions sur :
- Le plan provisoire de l’Alberta concernant le RPC
- Régime national de soins dentaires-Crédit d’impôt pour la participation des personnes âgées à des activités physiques et éducatives

- Manque d’uniformité dans la déduction fiscale pour la massothérapie.

**Brochure électorale** - Le groupe s’est mis d’accord pour utiliser le matériel précédent sur la protection des régimes de retraite à prestations définies.

**Équité fiscale pour les personnes âgées vivant seules ?**

* <https://www.singleseniorsfortaxfairness.com/>
* Une vaste discussion s’est engagée :
* Notre code fiscal comporte de nombreuses mesures incitatives et dissuasives. Certains sont plus ou moins agréables que d’autres, en fonction de la situation personnelle de chacun.
* Nous ne souhaitons pas apporter des changements qui pourraient aider certains membres et supprimer des avantages pour d’autres. Par exemple : Un seuil plus élevé pour la récupération des prestations de la Sécurité de la vieillesse ne profiterait qu’au petit groupe d’enseignantes et d’enseignants retraités qui ont des revenus importants en plus de leur pension d’enseignant.
* Nous encourageons nos membres à planifier leur succession et à utiliser des stratégies proactives pour minimiser leurs impôts sur le revenu.
* Par exemple : Prenez des mesures pour réduire le montant total de votre REER/FERR dès le début afin de réduire le taux d’imposition qui pourrait s’appliquer au moment du décès si le montant est élevé. L’argent peut être retiré et réinvesti en dehors du FERR, par exemple dans un CELI.

**Conclusion**: Il ne s’agit pas d’une priorité pour ACER-CART.